

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016  
Réception par le Préfet : 08/03/2016  
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-2-10-3

Séance du vendredi 4 mars 2016

### **AVENANT AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU HAUT-RHIN EN FAVEUR DES DEUX LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS SITUÉS A MULHOUSE ET A MUNSTER**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF,  
MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN,  
KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty,  
M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER,  
SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSE AVEC PROCURATION :** M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

**EXCUSES :** M. DELMOND, GRAPPE.

**ABSENT :** M. TRIMAILLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à l'adoption et l'exécution des budgets,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2015-8-1-2 du Conseil départemental du 4 décembre 2015 portant sur l'exécution par anticipation du Budget départemental ;
- VU la convention d'objectifs et de financement du 27 novembre 2013 pour la prestation de service du LAEP "Pause Famille" à MULHOUSE,
- VU la convention d'objectifs et de financement du 20 mai 2014 pour la prestation de service du LAEP "Trois Petits Points" à MUNSTER,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'avenant, ci-joint, dont l'objet est de préciser les modalités de calcul et de versement de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents "Pause Famille" à MULHOUSE et "Trois Petits Points" à MUNSTER,
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant unique modifiant les conventions de partenariat conclues avec la CAF, respectivement le 27 novembre 2013 et le 20 mai 2014,
- Dit que les recettes seront encaissées sur l'imputation budgétaire : programme G622, chapitre 74, fonction 41, nature 74788.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité